



MAISON
DE
L'ARTISAN



N° 1547 - 20/09/2018

www.maisondelartisan.fr

Sommaire

Page 2 : → Dématérialisation des marchés publics au 1^{er} octobre
→ Le CITE prolongé d'un an
→ Caisses sécurisées : quelques précisions...

Page 4 : → Formations Bâtiment : dernières places !
→ Capestre : réunion en Cerdagne

Le député de l'Hérault à la rencontre des artisans catalans

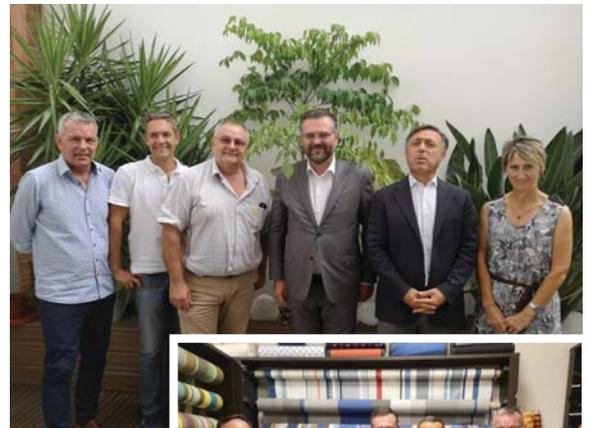
Philippe Huppé, député LREM de l'Hérault a été chargé par le Premier ministre d'une mission sur les métiers d'art.

En compagnie de **Romain Grau**, député de la 1^{ère} circonscription des PO, il a rencontré plusieurs entreprises artisanales du département vendredi dernier.

Une **première rencontre a eu lieu à la Maison de l'artisan** où les **ferronniers ont présenté leur métier**. Ce fut également l'occasion d'évoquer la formation des jeunes à ce métier ainsi que l'excellence des ferronniers catalans. Les bijoutiers ont ensuite pu faire part de leur projet de protection du Grenat de Perpignan selon le savoir-faire traditionnel. Le député Huppé s'est montré très attentif aux techniques utilisées, et à l'importance de garantir au consommateur des bijoux réalisés à la main. Au-delà de l'aspect qualitatif, c'est également une garantie pour l'emploi et pour la préservation des savoir-faire. **L'échange a continué à la bijouterie Gil et Jean** en centre-ville. Enfin, **les époux Quinta ont présenté leur nouvelle boutique** ainsi que les tissus catalans fabriqués à Saint Laurent de Cerdans et vendus dans le monde entier, l'occasion pour le député Huppé de mesurer le potentiel économique de ces métiers d'art.

Robert Massuet (Président UPA) : « C'est une bonne chose qu'un élu chargé d'un rapport par le gouvernement se déplace sur le terrain, le pays catalan peut être fier de l'excellence de ses entreprises artisanales. Pour les métiers d'art il serait grand temps que l'Etat les aide avec une fiscalité adaptée ; la plupart forment leurs salariés de A à Z car leurs savoir-faire ne sont enseignés dans aucune école. On a pris date avec le député Huppé pour avoir la restitution de son rapport quand il l'aura rédigé ».

Stéphane Regnier (Président CAPEB) : « On ne doit surtout pas opposer métiers d'art et entreprises. Là quand on voit les entreprises dont on parle il est clair qu'on a affaire à de belles affaires qui travaillent localement, créent de la richesse sur place, forment, embauchent et sont capables de se fédérer pour travailler ensemble. Les politiques devront aider cet entrepreneuriat qui contribue à l'image du territoire ».



AG
Assemblée Générale
CAPEB

Vendredi 12 octobre 2018

Domaine Rombeau - Rivesaltes

Thèmes :

- Le prélèvement à la source
- Formation En Situation de Travail : une expérience réussie

RÉSERVEZ CETTE DATE

CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment
Région Occitanie
Pays CATALAN





Préparez-vous à la dématérialisation des marchés publics au 1^{er} octobre !

Dématérialisation de la commande publique : préparez-vous au 0 papier !

Pour un marché public supérieur à 25 000 € HT, votre dossier doit être dématérialisé !

A partir du 1^{er} octobre 2018, la dématérialisation s'applique à tous les marchés publics au-dessus de 25 000 € HT ! Une offre papier envoyée après cette date sera irrecevable !

Avec la dématérialisation, vous pourrez accéder aux documents de la consultation, transmettre votre offre par voie électronique et recevoir les informations et les décisions des acheteurs via une messagerie sécurisée.



Le CITE sera bien prolongé d'un an

Le ministère de la Transition écologique et solidaire vient de confirmer la prolongation du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) en 2019. Le dispositif pourrait ne jamais être transformé en prime.

Jusqu'à la semaine dernière, il ne faisait guère de doute que le CITE allait être, comme prévu, transformé en prime le 1^{er} janvier 2019. Mais une petite phrase du nouveau ministre de la Transition écologique et solidaire, François de Rugy, puis un article des Échos sont venus instiller le doute. C'est aujourd'hui très officiellement le ministère qui a confirmé auprès de l'AFP que le CITE ne serait pas transformé en prime l'an prochain. Cela sera concrétisé dans le projet de loi de finances pour 2019.

Le budget alloué au CITE sera en forte baisse.

«Après un examen approfondi, cette mesure est apparue coûteuse et complexe dans son déploiement : elle nécessiterait de créer une nouvelle structure à part entière et de recruter des centaines de personnes dédiées», a expliqué le ministère, sans préciser si la prime existera un jour. «En 2019, le CITE restera néanmoins aussi intéressant que cette année (et) devrait représenter entre 900 millions et 1 milliard d'euros d'aide octroyée.» Pour rappel, ces dernières années, le montant de l'aide était plus proche de 1,7 milliard d'euros.

La Capeb, de son côté, demande à l'Etat de «revenir sur les restrictions mises en œuvre en 2018. La campagne Faire, que le gouvernement vient de lancer, ne suffira pas, à elle seule, à rénover les 500 000 passoires thermiques par an». «Si les aides diminuent, les ménages ne pourront pas suivre. Quant aux entreprises elles devraient alors faire face à un ralentissement de l'activité. Nous serons vigilants à ce que le projet loi de finances 2019 aille dans le sens de la 'mobilisation générale' promue par Monsieur de Rugy ce lundi», affirme **Patrick Liébus**, président de l'organisation.

Obligation d'utiliser un système de caisse sécurisé : encore quelques précisions...

L'administration a apporté de nouvelles précisions sur l'obligation d'utiliser un logiciel de caisse certifié et sécurisé, pour les assujettis à la TVA (Bofip actualités 4 juillet 2018 : BOI – TVA – DECLA – 30-10-20180704).



Qu'entend-on par logiciel ou système de caisse ?

Un logiciel ou système de caisse est un système informatique doté d'une fonctionnalité de caisse, **laquelle consiste à mémoriser et à enregistrer extra-comptablement** des paiements reçus en contrepartie d'une vente de marchandises ou de prestations de services c'est-à-dire que le paiement enregistré ne génère pas concomitamment, automatiquement et obligatoirement la passation d'une écriture comptable.

Précision : ne sont pas considérés comme enregistrés extra-comptablement les paiements pour lesquels le logiciel ou système enclenche obligatoirement, instantanément et automatiquement, sans intervention humaine, une écriture dans le système d'information comptable.

L'obligation concerne tous les logiciels ou systèmes de caisse permettant l'enregistrement des règlements de leurs droits quel que soit le mode de règlement : espèces, chèques, CB, virements, prélèvements etc. L'obligation s'applique y compris en cas d'enregistrement sur un logiciel ou système accessible en ligne.

Certification obligatoire de tout logiciel disposant d'une fonctionnalité de caisse

Un logiciel, quelle que soit sa qualification (de caisse, comptable ou de gestion), qui dispose d'une fonctionnalité de caisse doit satisfaire aux conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données en vue du contrôle de l'administration fiscale. Ainsi, un logiciel de gestion qui permet de suivre les encaissements perçus en contrepartie des opérations de ventes ou de prestations de services qui concernent les non assujettis à la TVA (clients particuliers) doit être sécurisé.

Logiciels multifonctions

Dans le cas de logiciels multifonctions (comptabilité/gestion/caisse), seule la fonctionnalité de caisse enregistreuse/encaissement et non l'ensemble du logiciel, doit être certifiée.

Annonces Légales

Tarif annuel de publication des annonces judiciaires et légales : 4,16 € ht la ligne
Arrêté du 21 décembre 2017
Ministère de la culture et de la communication

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une Société d'Exercice Libérale à Responsabilité Limitée unipersonnelle d'avocat, immatriculée au R.C.S. de PERPIGNAN, dénommée «PRISMA», au capital de 5.000 Euros, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet, l'exercice seul ou en commun de la profession d'avocat telle qu'elle est définie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, son siège est à TOULOUGES (66 350) 3 boulevard de Clairfont, bâtiment D, zone Naturopole et le gérant est Mme Eva SANCHEZ demeurant à PERPIGNAN (66000) 5 rue Jean Baptiste Belloc.

La mise en activité interviendra au 1^{er} octobre 2018.
Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une Société d'Exercice Libérale à Responsabilité Limitée unipersonnelle d'avocat, immatriculée au R.C.S. de PERPIGNAN, dénommée «MATTHIEU PAGES», au capital de 5.000 Euros, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet, l'exercice seul ou en commun de la profession d'avocat telle qu'elle est définie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, son siège est à TOULOUGES (66 350) 3 boulevard de Clairfont, bâtiment D, zone Naturopole et le gérant est M. Matthieu PAGES demeurant à PERPIGNAN (66000) 4 rue de la Révolution Française.

La mise en activité interviendra au 2 octobre 2018
Pour avis.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AGC CESAME

Les adhérents de l'AGC CESAME sont invités à participer à l'assemblée générale qui aura lieu le **mercredi 26 septembre à 17h30** à la Maison de l'Artisan.

Seront abordés les points suivants :

- Compte-rendu d'activité
- Approbation des comptes 2016
- Affectation du résultat
- Budgets 2017 et 2018
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes
- Quitus aux responsables
- Pouvoirs en vue des formalités.

Pour avis, Le Président.

ANNONCES LÉGALES

 PUBLIEZ VOTRE ANNONCE

04 68 34 59 34

eleom
avocats
perpignan

SCP DONNADIEU BRIHI REDON CLARET
CANABY ARIES
17 Boulevard Kennedy – « Le Challenger »
66000 PERPIGNAN

PROMO-TECH
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 7 650 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 1 BOULEVARD
JEAN JAURÈS
66400 CERET
444 243 810 RCS PERPIGNAN

La réduction du capital social de 7 650 euros à 6 855 euros ayant fait l'objet d'une première insertion dans le numéro 144710 du 03/03/2018 dans le journal PARJAL est définitivement réalisée avec effet du 29 mai 2018.

La modification des statuts appelle la publication des mentions suivantes :

«CAPITAL SOCIAL – PARTS SOCIALES

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE EUROS (7 650 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de SIX MILLE HUIT CENT CINQUANTE CINQ EUROS (6 855 euros).»

Pour Avis, La Gérance.

L'Application CAPEB 66

pour Smartphones et Tablettes

En permanence sous la main :
VOS INFOS, SUIVIS DE CHANTIER, FORMATIONS, AVANTAGES...



Simple ✓
Efficace ✓
Intuitive ✓

**EMBARQUEZ
LA CAPEB66 AVEC VOUS !**

Disponible sur
App Store



Disponible sur
Google play

CAPEB
66

www.maisondelartisan.fr

CÔTES d'AGLY

CHATEAU MONTNER PREMIUM

L'or des Schistes Noirs

Médaille d'Or Paris 2010

CHATEAU Montner Premium

CHATEAU Montner Premium

www.agly.fr

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. A CONSOMMER AVEC MODÉRATION



Formations du Bâtiment rentrée 2018

Dernières places !!!

STAGE POMPES A CHALEUR - QUALIPAC

La CAPEB 66 organise une formation **POMPES à CHALEUR - QUALIPAC**,

Objectifs :

Installer des pompes à chaleur en habitat individuel. Acquérir les compétences pour informer, dimensionner, installer et entretenir les pompes à chaleur

Devenir Entreprise qualifiée QUALIPAC - RGE

Date : du 24 au 28 SEPTEMBRE 2018

Maison de l'Artisan 35 rue de Cerdagne PERPIGNAN

Programme détaillé sur le site de la maison de l'Artisan

Si vous êtes intéressé :

Contact : **Fabienne BONNET** au 04 68 08 19 02 ou par mail fabienne.bonnet@capeb66.fr



Fabienne BONNET
Pour tout renseignement
Votre Contact référent :
04 68 08 19 02

OCTOBRE

- 1-2-3-4-5 MANIPULATION FLUIDES FRIGORIGENES
(Plus que 3 places ! Inscrivez-vous vite !)
- 08 APPEL D'OFFRE DEMATERIALISE – 2^{ème} Groupe **COMPLET**
- 10-11-12 GENERATEUR PHOTOVOLTAIQUE RACCORDE AU RESEAU
QUALIPV ELEC
- 17-18 REGLEMENTATION GAZ – Devenir PG

NOVEMBRE

- 05 APPEL D'OFFRE DEMATERIALISE 3^{ème} groupe **(Réservez votre place !)**
- 06-07 AUTOCONSOMMATION PHOTOVOLTAIQUE RACCORDEE AU RESEAU
- 14-15 SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Pour vous inscrire et pour le montage des dossiers de demandes de financement des stages :

- au FAFCEA pour les Dirigeants Non Salariés

- à CONSTRUCTYS pour les salariés des entreprises de moins de 10 salariés, contactez nous



Réunion en Cerdagne à Saillagouse

Artisans de Cerdagne et Capcir, la **CAPEB 66** vient à votre rencontre.

Vendredi 21 Septembre de 18H00 à 20H00 à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Saillagouse

Thème de la réunion :

- Présenter son nouveau bureau
- Connaître vos attentes
- Débattre sur les actions à mettre en place.

Cette réunion sera clôturée par un apéritif convivial.

Offres et Demandes

TAXIS / AMBU / VSL

→ Loue ADS ou possibilité de vente sur le secteur du Riberal (8 kms de Perpignan) - location 1000€/mois. ADS libre le 10/10/2018.

Tél. 06 37 62 82 13.

Mail : therese.borras@wanadoo.fr

→ Vds ADS en basse Cerdagne.

Tél : 06 86 51 74 22

→ Vds Ent sur Canet avec ADS, fichier client, téléphone et site internet. Bonne clientèle. Dispo au 1^{er} janvier 2019. Premier contact par mail : romgar66@gmail.com

→ Offre location-gérance taxi.

Tél : 06 29 05 10 56

→ Recherche chauffeur carte taxi. Contact au 06 63 52 75 01.

→ Vds ADS sur secteur Cerdagne. Tél : 06 86 41 60 12.

→ Recherche un DEA ou CCA en CDI temps plein. 06 62 73 16 88

→ Recherche emploi taxi. Carte ok. Tél : 06 17 71 38 70.

→ Recherche Location Gérance. Urgent. 04 68 82 09 30.

→ Recherche emploi carte taxi ok. Tél : 06 27 46 35 23.

→ Recherche salarié avec carte taxi et DEA. 04 68 82 04 34.

DIVERS

→ Loue hangar 100m² sur St Estève. Zone industrielle. 700€ht. Tél : 07 69 42 21 81.

→ Vds salon de coiffure à St Estève - 3 bacs, 6 places de coiffage, salon climatisé, très bien placé avec places parking gratuit dans petit centre commercial. 25000 € possibilité vendre les murs. Tél. 06.24.08.80.40 (HR).

→ JH cherche apprentissage en pâtisserie. Sérieux et motivé. 06 81 25 93 50.

OFFRES D'EMPLOIS DIVERSES

→ Boulangerie à Perpignan, cherche un apprenti, de préférence majeur, avec ou sans niveau cap ou mention. Mail : amce66@wanadoo.fr

→ Garage Argelès recherche secrétaire comptable (à partir de 02/11), CDI temps partiel. 04 68 81 31 22.

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne

BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0216 G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle ROUX

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2018

Tirage : 2000 exemplaires